

NUMÉROS UTILES

Police Secours 17
Pompiers 18
Gendarmerie Aramon
04 66 57 03 53
Police Intercommunale
de nuit
06.37.65.44.27
Enfance Maltraitée
0800 05 41 41
Centre Antipoison
04 91 75 25 25
SAUR 04 30 62 10 00
ENEDIS Dépannage
09 726 750 30
GRDF Dépannage
0800 473 333
SMICTOM
0800 82 10 10
Télécom Déangement
10 13



Médiathèque.

04 66 04 73 73
mediatheque@domazan.fr

Horaires

Mardi 17h-19h
Mercredi
10h-12h/15h-19h
Jeudi 16h30-19h
Samedi
9h-12h/14h-17h

SE DIS QUE n°777

Directeur publication :
Louis DONNET

Rédaction et mise en
page :
Nathalie LEFRANC

Une info à publier ?

mairie-domazan@wanadoo.fr
ou
communication@domazan.fr

Pour être au courant,

Plusieurs réseaux,

à vous de choisir le votre :

- Domazan.fr
- Twitter.com/MairieDomazan
- Facebook.com/MairieDomazan
- Newsletter.Domazan.fr

Horaires - À partir du 29 juin, la Mairie ainsi que l'agence postale reprendront leurs horaires habituels

Mairie de Domazan

Le lundi, Mardi et Jeudi de 08h à 12h et 14h à 16h30

Le Mercredi de 09h à 12h00 et de 14h à 16h30

Le vendredi de 08 à 12h

Le samedi de 09h à 11h45



Agence Postale

Du lundi au vendredi de 09h à 12h et de 14h à 16h30

Samedi de 09h à 11h45

La mairie ainsi que l'agence postale seront fermées le 13 juillet

SMICTOM



Vous habitez en centre ancien ou en habitat collectif

Prochaine distribution de sacs à domicile

Le lundi 29 juin 2020 de 11h à 14h & de 16h30 à 19h30

Réglementation générale du bruit

Il est interdit, de jour comme de nuit, d'émettre, sans nécessité ou par défaut de précautions, des bruits de nature à porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou la santé de l'homme, par leur durée, leur répétition ou leur intensité.



Les travaux bruyants sont donc interdits tous les jours ouvrables de 20h00 à 7h00, toute la journée les dimanches et jours fériés sauf les interventions en urgence pour nécessité publique.

Associations

Avis du maire informant les associations du renouvellement du conseil d'administration du CCAS Vu le renouvellement du Conseil d'Administration du CCAS.

Le maire invite les associations concernées par l'article

L 12-6 du Code d'action sociale et des familles à lui adresser leurs propositions concernant leurs représentants, avant le 4 juillet 2020, délai de rigueur. (précision affiché en mairie et au foyer)



ATTENTION
TRAVAUX

Du 26 juin au 08 juillet
Circulation en
Demi-chaussée avec
feux tricolores
Sur la RD 108

Vos plantations empiètent sur le domaine public

L'égavage du branchage des arbres peut être dicté par le souci de la sécurité des personnes qui empruntent une voie publique, communale ou départementale. Aussi les maires sont parfaitement fondés, au titre de leur pouvoir de police, à exiger des propriétaires qu'ils procèdent à l'égavage des plantations riveraines d'une voie publique

La mairie peut faire procéder aux travaux d'office aux frais du riverain, après mise en demeure par lettre recommandée avec AR et restée sans effet. (L212-2) CGCT



Sé Dis Que

N° 777 29 juin 2020

COMMUNE DE DOMAZAN

Procédure d'Abandon parcelle AD243 impasse du Pré à DOMAZAN

Vu les articles L 2243-1 à L 2243-4 du Code général des collectivités territoriales.

Vu le procès-verbal d'abandon manifeste du 7 mai 2019.

Un dossier présentant le projet simplifié d'acquisition publique du bien à l'abandon sera mis à la disposition du public.

La consultation du dossier est ouverte au public du 6 juillet au 7 août 2020 aux heures d'ouverture de la mairie.

Réouverture médiathèque à partir du 30 juin



À partir du mardi 30 juin, nous vous proposons une réouverture partielle de votre médiathèque adaptée à la crise sanitaire mais sur les horaires habituels : Mardi 16h30-19h, mercredi 10h -12h / 15h -19h, jeudi 16h30 -

19h, samedi 10h -12h/14h -17h.

Il faut, tout de même, être prudent et continuer à prendre toutes les précautions.

Cette 2^{ème} étape de réouverture reste conditionnée à la sécurité sanitaire, et impose des contraintes :

- Port du masque obligatoire à partir de 11 ans dès l'entrée et durant tout votre passage,
- Désinfection des mains, du gel hydroalcoolique est à votre disposition à l'entrée,
- Respect d'une distance de sécurité d'au moins 1 mètre vis-à-vis des autres personnes présentes dans la médiathèque
- Nombre de personne dans la médiathèque limité,
- Pas de stationnement ou de lecture sur place.

Vous pourrez faire votre choix dans la médiathèque et emprunter ce qui vous fait plaisir et nous ramener vos emprunts. Une fois de retour, vos emprunts seront mis en quarantaine.

Seul un poste informatique sera mis à disposition sur rendez-vous (à prendre sur place ou par téléphone aux horaires d'ouverture), limité dans la durée d'utilisation et avec mise à disposition du matériel de nettoyage.

Toutes les précautions sanitaires sont mises en place, pour vous, mais aussi pour nous.

Et toujours, la poursuite du drive : vous réservez vos documents (sur le site, par mail ou téléphone), nous les préparons et vous n'avez plus qu'à passer les prendre.

A très bientôt !

MAIRIE DE DOMAZAN

2 Avenue
des Miougraniers
Tél : 04 66 57 03 28
Fax : 04 66 57 09 74

mairie-domazan@wanadoo.fr

www.domazan.fr

Horaires d'ouverture :

Lundi/ Mardi/ Jeudi

8h00/12h00

14h00/16h30

Mercredi 9h00/12h00

14h00/16h30

Vendredi 8h00/12h00

Samedi 9h00/11h45

Marché

Le mardi matin
Fruits et légumes,
boucherie...

PERMANENCE

Monsieur le Maire
assurera une
permanence le
Samedi 04 juillet
de 09h30 à 11h30
sans rendez-vous.

Agence Postale Communale de Domazan

2 Av des
Miougraniers
04 66 04 01 74
Du lundi au jeudi
9h à 12h
et de 14h à 16h30
Vendredi de
9h à 12h00
Samedi de 9h à 11h45



Voilà l'été !



Canicule, fortes chaleurs : Adoptez les bons réflexes

Pour tous et tout particulièrement pour les personnes âgées, les femmes enceintes, les bébés ou les personnes en situation de handicap, il est nécessaire de :

- boire régulièrement de l'eau ;
- mouiller son corps et se ventiler ;
- manger en quantité suffisante ;
- éviter les efforts physiques ;
- ne pas boire d'alcool ;
- maintenir son habitation au frais en fermant les volets le jour ;
- donner et prendre des nouvelles de ses proches.



Plateforme téléphonique "canicule info service" **0 800 06 66 66**, ouvert tous les jours, de 9h00 à 19h00 (appel gratuit depuis un poste fixe en France).

Offre d'Emploi - animateur Accueil périscolaire

Sous l'autorité de Monsieur le Maire et de l'adjoint en charge des affaires scolaires, vous assurez l'accueil, l'encadrement, la surveillance et l'accompagnement des enfants de 3 ans à 11 ans. Vous assurez le nettoyage des espaces et des sanitaires et veillez au respect des règles de sécurité et d'hygiène. Vous avez idéalement une première expérience auprès des enfants. Vous savez travailler en équipe, vous êtes organisé et vous avez le sens de l'anticipation.

Missions principales :

- Encadrer et surveiller un groupe d'enfants
- Proposer des temps d'animation
- Sensibiliser les enfants à l'hygiène alimentaire et veiller au bon déroulement du repas
- Expliquer et veiller au respect des règles de vie
- Garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants
- Participer à l'entretien courant des espaces et sanitaires

Horaires découpés liés au fonctionnement des services périscolaires : avant et après l'école, pause méridienne. Horaires pouvant évoluer en fonction de l'organisation à la rentrée et des besoins sur le temps scolaire.

Adaptabilité du planning de travail en fonction de la fréquentation du public accueilli, annualisé sur la base de 16,36 h/semaine : du 31 août 2020 au 2 juillet 2021. Contrat à durée déterminée : 10 Mois Horaire : Matin : 7h30/8h30, Midi : 11h30/13h30, Soir : 16h15/18h15 (5heures /Jour)

Diplôme exigé : CAP Petite enfance et/ou BAFA et/ou CQP Animateur périscolaire

Salaire : grille fonction publique territoriale Cat. C

Envoyer CV et lettre de motivation avant le 3 juillet à : secretariat@domazan.fr et aurelie.capelli@domazan.fr

Musée de la Moto et du Vélo.



Après plusieurs mois de fermeture le château de Bosc (651 chemin du Bosc) vient enfin de réouvrir ses portes au public. Toutes les activités sont à nouveau disponibles aux familles : musée motos-vélos, avions, art (sous une forme plus restreinte), parc, musée des enfants, vieille cave, jeu de piste extérieur, visite du vignoble et dégustation.

Les heures d'ouverture sont : tous les jours de 10 h à 18h.

Toutes les conditions de sécurité sont respectées : écran de protection, gel, distances, circuit aménagé, gants, masque et désinfections journalières.

Par précaution, avant de venir, consultez le site internet : chateaubosc.com. ou bien téléphonez au 04 66 57 65 11.

Bar Lou Mistrau Nouveauté Estivale Les vendredis Domazanais

Marie-France vous propose tous les **vendredis de juillet** des soirées musicales sous les platanes (sur réservation) suivies d'une soirée dansante.

Attention ! Nombre de places limitées

Réservation jusqu'au mercredi soir

04.66.57.10.33

Les règles sanitaires en vigueur seront mises en place

Vendredi 03 juillet 15€

Moules/frites

Mini Tropézienne

Vendredi 10 juillet 20€

Cuisses de Toro

Tartelette citron meringuée

Vendredi 17 juillet 15€

Paella

Religieuse au chocolat

Vendredi 24 juillet 20€

Seiches (ail et persil) à la plancha

Moelleux Chocolat

Vendredi 31 juillet 15€

Soupe au Pistou

Glace



***Comme chaque vendredi
Chichi Pizza
sera présent !**